



Remboursement mutuelle non effectué que faire?

Par **Julie**, le **06/01/2009** à **13:40**

Bonjour, rnma question concerne ma mutuelle. Suite à des soins dentaire subit par mon conjoint en février 2008, ma mutuelle devait me rembourser un peu plus de 191 euros, or voyant qu'en juillet 2008 je n'ai toujours reçu aucun virement correspondant à cette somme je les contacte. Ainsi nous nous rendons compte que le remboursement à été fait sur le compte de quelqu'un d'autre! la mutuelle reconnaît alors son erreur et me promet un remboursement rapide...rnDepuis je ne cesse de les appeler afin d'être remboursé , chaque fois ils me répondent que la sommes sera viré sur mon compte la semaine d'après 'et je n'ai toujours rien!!! de plus ils continuent bien entendu à me prélever mes cotisations, ce qui fait un trou dans mon budget puisque n'ayant pas de remboursement de leur part et étant dans une situation un peu précaire ce mois ci leur prélèvement me met à découvert d'une cinquantaine d'euros!rnQue dois je faire pour qu'ils me remboursent rapidement? Puis je leur demandé en plus de mon remboursement le recouvrement de mes frais bancaires dont ils sont directement responsable, en guise de dédomagement ainsi que tous le s remboursements des frais que j'ai eu en les appelant et en leur écrivant ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse .

Par **chaber**, le **07/01/2009** à **06:46**

Si l'indemnisation vous était bien due, l'assureur doit vous indemniser. Son erreur de destinataire ne vous est pas imputable.rnVous devez envoyer une LR avec AR en expliquant la situation créée de son fait. en demandant le remboursement par retour.rnrnEtes-vous certain qu'il s'agit d'une erreur de l'assurance? et non de la banque

Par **Julie**, le **08/01/2009** à **15:29**

Merci pour votre aide, c'est effectivement ce que je pensais faire...l'erreur est bien une erreur de la mutuelle et non de ma banque puisque celle ci le reconnaît elle même et que c'est sur une autre banque qu'un compte a reçu mon remboursement...Enfin, je vous remercie encore une fois pour votre réponse. Cordialement.